

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

## Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	7
• votants	10
• absents	4
• exclus	0

De la commune Beauvoisin (Drôme)

Séance du 25 septembre 2023 à 18 heures 00

Date de convocation :  
15 septembre 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :

## Objet

Délibération n°17.2023  
Maintien du montant des  
indemnités de fonctions  
des Elus

M. THIRIOT Christian, Maire

Étaient présents :

CORNAND Jean-Jacques, DRAMAIX Jean-Guy, MORIN Catherine, MILLET Jérôme, THIRIOT Christian, NOUVEL Alain, LUCIANO Luc.  
Excusés : ARDISSON Jean-Claude (a donné pouvoir à THIRIOT Christian), MARCHAL Laurence (a donné pouvoir à LUCIANO Luc), DUMAS Chantal (a donné pouvoir à DRAMAIX Jean-Guy), BLAIN Bruno.

Secrétaire de séance :

M. NOUVEL Alain

Monsieur le Maire rappelle les délibérations n°11.2020 du 25 mai 2020 et 24.2020 du 17 juillet 2020 fixant les indemnités de fonctions du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux. A compter du 1er juillet 2023 la valeur du point d'indice a été revalorisée, cependant Monsieur le Maire propose de maintenir les mêmes montants d'indemnités sans tenir compte de cette revalorisation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de maintenir les montants d'indemnités suivants aux élus à compter du 1er juillet 2023 :

\* Maire : 684.34 € Brut

\* Adjoints : 201.27 € Brut

\* Conseillers : 133.41 € Brut

- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le

ID : 026-212600431-20230925-DELIB17\_2023-DE



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le

Publié ou notifié le .

Fait à Beauvoisin, le 25 septembre 2023

Le Maire, Christian THIRIOT

